

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	7
procuration	1

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 15 septembre, le Conseil Municipale VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 11 septembre

Objet
N° 25/07/10
Admission en non-valeur des produits irrécouvrables * Budget principal

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY

Représentés Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

Absents excusés Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER et Monsieur Jean-François DESHAYES

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressés par le comptable public n°7258470315 ;

Considérant sa demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, après mise en œuvre de poursuites sans effet ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ;

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

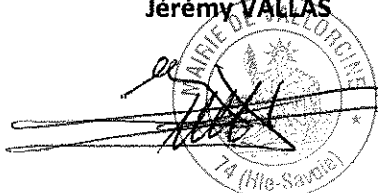
- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans le tableau joint en annexe un montant total de 2 517.57€, correspondant à la liste n°7258470315 dressée par le comptable public ;
- **DIT** que les sommes nécessaires seront inscrites au chapitre 65, article 6541.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Le Maire,
Jérémy VALLAS



Acte certifié exécutoire le : 23/09/2025
Télétransmis en Préfecture le : 23/09/2025
Notifié ou publié le : 23/09/2025

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Donnemarie
Madame le Trésorier de Sallanches

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le
ID : 074-217402908-20250915-25_07_10-DE

